

Inscription du vignoble de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le 21 janvier 2004, la CIUL (Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux) a organisé une séance d'information destinée aux municipalités des communes du district de Lavaux, ainsi qu'à celles de Corsier, Corseaux, Jongny et Chardonne, pour leur présenter son intention de déposer un dossier de candidature en vue de l'inscription du vignoble de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La démarche consiste tout d'abord à faire admettre l'idée de cette candidature aux instances compétentes de la Confédération pour qu'elles sélectionnent le site, car la Suisse a encore d'autres propositions en gestation.

Dans l'hypothèse où la Confédération donne son accord, la seconde étape consistera à préparer un dossier de candidature auprès de l'UNESCO, répondant à de nombreux critères dont les détails ne seront connus qu'au printemps prochain.

Un comité provisoire de candidature formé de Mme Siegrist, Préfet de Lavaux, MM. Bovy, Syndic de Chexbres, Teyssieres, Conservateur cantonal des Monuments historiques, Neyroud, Municipal de Chardonne et Blondel, de Cully a été constitué pour déposer le projet auprès des instances fédérales, suivre la procédure y relative et mettre en œuvre une association en vue de porter le projet. Il importe en effet que la région se mobilise pour ce projet, car seul un large soutien populaire lui permettra d'aboutir et d'assurer le financement de la démarche.

Selon les premiers renseignements communiqués, les chiffres évoqués pour l'établissement du dossier de candidature auprès de l'UNESCO se situent dans une fourchette de fr. 300'000.-- à fr. 800'000.--.

Pour sa part, l'Etat de Vaud a déjà financé les études préliminaires destinées à l'établissement du document de présentation aux instances fédérales.

S'agissant du périmètre du site, il est prévu de le faire coïncider avec celui qui est fixé par la loi sur le plan de protection de Lavaux, qui est délimité à Lutry par la Lutrive à l'Ouest et la route des Monts-de-Lavaux au Nord.

Au vu des retombées favorables dont pourrait bénéficier la région, à l'instar des autres sites portés à l'inventaire du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de l'intérêt de faire connaître Lavaux au-delà de nos frontières, la Municipalité a décidé, dans le cadre de la première étape de présentation aux instances fédérales, de soutenir la démarche proposée, sous réserve des aspects financiers encore inconnus à ce jour pour la suite et des contraintes éventuelles qui pourraient nous être imposées.